

# **REFLEXIONS ET PROPOSITIONS SUR LA PREMIERE ANNEE DES ETUDES DE MEDECINE, D'ODONTOLOGIE, DE PHARMACIE ET DE SAGE-FEMME :**

## **L1 SANTE**

### **Résumé des propositions**

La nécessité d'imposer un *numerus clausus* au recrutement des médecins, des odontologistes, des pharmaciens et des sages-femmes, a engendré, au fil des années en raison de l'attrance croissante des bacheliers pour ces professions, une situation très tendue devenue inacceptable tant pour les étudiants que pour les enseignants. Le nombre excessif d'étudiants inscrits dans ces études gêne considérablement la mise en œuvre d'un enseignement de qualité et est à l'origine d'un gâchis de temps et de motivation pour des étudiants de très bon niveau. Une réforme profonde de l'organisation actuelle de cette première année est demandée par tous.

Le rapport présente une série de propositions qui sont résumées ci-dessous.

#### **Proposition 1 :**

Créer un programme commun national entre les 4 filières de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de sage-femme, intitulé « L1 Santé », avec le double but d'ouvrir le maximum de possibilités aux étudiants et de créer un ciment pour les futurs acteurs des professions de santé : programme complètement commun pour le premier semestre (S1) et plus partiellement pour le second (S2) en raison de l'introduction de modules spécifiques propres à chaque filière, à dose raisonnable, étant entendu que liberté serait donnée aux facultés de pharmacie de dispenser en leur sein leurs enseignements.

#### **Proposition 2 :**

Favoriser l'orientation active par une information précoce et diversifiée auprès des lycéens sur les études et les métiers de la santé, au lycée dès la seconde, puis après le dépôt d'un dossier d'inscription en L1 Santé, en imposant un entretien avec des enseignants, soulignant la difficulté et la longueur des études de chacune de ces filières.

#### **Proposition 3 :**

Réorienter le plus rapidement possible les étudiants n'ayant pas encore le niveau nécessaire pour les filières auxquelles ils aspirent, attesté par une note à l'épreuve de fin de S1 ou au concours à la fin de S2, inférieure à 7/20, note dont les statistiques montrent qu'elle ne laisse quasiment aucun espoir à ces étudiants d'être reçus au 2<sup>o</sup> concours. Cette réorientation laisserait la possibilité aux étudiants qui le désirent, de recommencer un L1 Santé après une remise à niveau scientifique de 18 ou de 12 mois selon qu'ils ont été réorientés après le S1 ou après le S2.

**Proposition 4 :**

Limiter le redoublement en favorisant la réussite au premier concours (bonus de 1 point aux primants) sans pénaliser les redoublants (adaptation du *numerus clausus*).

**Proposition 5 :**

Enrichir le programme pédagogique de première année en renforçant les enseignements de sciences fondamentales et en restructurant les sciences humaines et sociales avec introduction de la santé publique et de la culture générale, sans oublier l'information sur les métiers de la santé.

**Proposition 6 :**

Généraliser et renforcer le tutorat des étudiants de première année, avec l'aide d'un soutien financier public.

**Proposition 7 :**

Moderniser les méthodes pédagogiques en menant en parallèle un encadrement direct par les enseignants et un soutien informatique s'appuyant sur des documents numériques standardisés et l'accès généralisé des étudiants à un ordinateur.

**Proposition 8 :**

Mettre en place de nouvelles passerelles entrantes en L2 Santé pour les étudiants titulaires d'un Master scientifique, ou d'un diplôme de certaines professions paramédicales avec les remises à niveau nécessaires.

**Proposition 9 :**

Favoriser l'accès en L2 Santé d'un nombre limité de titulaires d'un Baccalauréat autre que scientifique par la création d'un deuxième concours.

**Proposition10 :**

Créer avec les équivalences nécessaires de nouvelles possibilités pour les étudiants non reçus au concours, mais ayant validé le L1, leur donnant une entrée accélérée dans :

- 1° - des cursus universitaires généralistes, en particulier scientifiques,
- 2° - des cursus universitaires professionnalisants dans le domaine de la santé ou des sciences
- 3° - des formations professionnelles courtes, non universitaires
- 4° - des écoles paramédicales, notamment les écoles d'infirmières et de kinésithérapeutes
- 5° - certains métiers nouveaux dans le domaine de la santé.

Il est important que dès que les réformes auront été décidées, leur mise en œuvre soit faite dans les meilleurs délais, si possible pour la rentrée de septembre 2008 et au plus tard l'année suivante.